



16ème législature

Question N° : 161	De M. Frédéric Cabrolhier (Rassemblement National - Tarn)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > transports routiers	Tête d'analyse > Passage de la future autoroute A68 en Albigeois	Analyse > Passage de la future autoroute A68 en Albigeois.
Question publiée au JO le : 31/01/2023 Réponse publiée au JO le : 08/02/2023 page : 938		

Texte de la question

M. Frédéric Cabrolhier appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports sur le passage de la future autoroute A68 en Albigeois. Le contrat de plan État-région Occitanie 2021-2027 signé récemment ne comporte rien sur le passage dans l'agglomération d'Albi de l'actuelle RN88, qui s'inscrit dans la liaison autoroutière Lyon-Toulouse qui permet de désengorger la vallée du Rhône et l'axe méditerranéen. Le scénario d'un contournement Nord-Ouest de l'Albigeois validé par le ministre de l'équipement en février 2001, non dénoncé par le Grenelle, inscrit dans le Schéma national des itinéraires de transports (SNIT), n'a jamais été remis en cause par l'État depuis; en décembre 2020 le cabinet du ministre en réponse à Mme la députée Verdier-Jouclas indiquait que « le contournement N/O d'Albi reste l'option à moyen terme » et le sous-préfet M. Laborie précisait que « les zones correspondant aux 4 fuseaux du contournement N/O sont toujours en place ». Il lui demande quel est aujourd'hui le positionnement de l'État sur l'aménagement de la RN88 de Toulouse (31) à Séverac-le-Château (12) et plus particulièrement sur le passage en Albigeois et pourquoi le contournement par le Nord-Ouest d'Albi validé en 2001 dans le dossier de voirie de l'Albigeois, par les collectivités locales et par le ministère des transports, n'est-il pas inscrit dans la nouvelle étude d'opportunité annoncée par l'État et confirmée par la région ?

Texte de la réponse

PASSAGE DE L'A68 EN ALBIGEOIS

Mme la présidente. La parole est à M. Frédéric Cabrolhier, pour exposer sa question, n° 161, relative au passage de l'A68 en Albigeois.

M. Frédéric Cabrolhier. Le contrat de plan 2021-2027 signé récemment entre l'État et la région Occitanie ne comporte rien sur le passage dans l'agglomération d'Albi de la RN88, qui s'inscrit dans le réseau reliant Lyon à Toulouse par l'autoroute A68, permettant de désengorger la vallée du Rhône et l'axe méditerranéen. Pourtant, les chiffres sont clairs : la rocade albigeoise voit passer 58 300 véhicules par jour, dont 10 000 sont en transit autoroutier. Compte tenu de l'aménagement du récent contournement de Langogne et de la liaison entre la RN88 et l'A75 à Séverac-le-Château pour relier Lyon à Rodez, le transit par la rocade albigeoise approchera probablement les 13 000 véhicules par jour d'ici dix ans. Étant donné que 14,4 % de ces véhicules sont des poids lourds, il s'agit



d'un enjeu de santé publique. La continuité autoroutière par la rocade albigeoise ne saurait constituer une solution pérenne, au vu des nombreuses études nationales qui confirment les unes après les autres ses graves effets sur la santé des riverains habitant à proximité de voies à trafic important.

Or le scénario d'un contournement de l'Albigeois par le nord-ouest, validé par le ministre de l'équipement en février 2001, non dénoncé par le Grenelle, inscrit dans le schéma national des itinéraires de transports, n'a jamais été remis en cause par l'État. En décembre 2020, en réponse à la question de Mme la députée Verdier-Jouclas, le cabinet du ministre indiquait que « le contournement nord-ouest d'Albi reste l'option à moyen terme », et Michel Laborie, alors sous-préfet d'Albi, précisait que « les zones correspondant aux quatre fuseaux du contournement nord-ouest sont toujours en place ».

Quelle est la position de l'État quant à l'aménagement de la RN88 entre Toulouse et Séverac-le-Château, particulièrement quant à son passage en Albigeois, et pourquoi le contournement d'Albi par le nord-ouest validé en 2001 dans le dossier de voirie de l'Albigeois par les collectivités locales et par le ministère des transports n'est-il pas inscrit dans la nouvelle étude d'opportunité annoncée par l'État et confirmée par la région ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie.

Mme Bérangère Couillard, secrétaire d'État chargée de l'écologie. Je tiens tout d'abord à rappeler les efforts consentis par l'État pour l'aménagement à deux voies dans chaque sens de la RN88 dans le Tarn, avec l'achèvement en 2016 de la rocade d'Albi. La traversée de Lescure-d'Albigeois est la dernière section restant à aménager.

La stratégie privilégiée jusqu'alors par l'État visait la réalisation d'aménagements sur place de la RN88 dans ce secteur. Toutefois, en réponse aux sollicitations des acteurs locaux, M. le ministre délégué chargé des transports a demandé que soit réalisée une étude de diagnostic globale et multimodale des déplacements en traversée de l'agglomération albigeoise, visant à identifier les dysfonctionnements actuels et à proposer des aménagements susceptibles d'y répondre. Le projet de grand contournement d'Albi par le nord-ouest présente un tracé éloigné de l'agglomération, qui ne capterait qu'une faible partie du trafic actuel de la rocade d'Albi, essentiellement constitué de transit local et d'échanges. En outre, il est susceptible d'entraîner de lourdes répercussions environnementales et une artificialisation importante d'espaces naturels et agricoles. Par conséquent, il serait très difficile d'obtenir les autorisations environnementales nécessaires.

Pour conclure, dans la mesure où la RN88 a vocation à être mise à disposition de la région Occitanie à titre expérimental dans le cadre de la mise en œuvre de loi « 3DS », il appartiendra à cette dernière, en sa qualité de maître d'ouvrage, de poursuivre les études afin de choisir un plan d'aménagement adapté.

Mme la présidente. La parole est à M. Frédéric Cabrolier.

M. Frédéric Cabrolier. Il s'agit avant tout d'un problème de santé publique. Le trafic sur la rocade albigeoise est parfois supérieur à ce que l'on constate sur la rocade toulousaine. Vous le savez, ce dossier est ancien de plus de vingt ans. Le bassin compte 85 000 habitants, ce qui me conduit à insister sur l'enjeu de santé publique.

Vous dites avoir été sollicitée par les acteurs locaux au sujet de ce dossier, mais je peux vous assurer que ceux-ci n'entreprennent rien – c'est bien pour cela que je vous interpelle. Vous l'avez dit, la région a repris ce dossier, mais nous avons vraiment besoin de connaître la position de l'État. Nous voulons notamment savoir si le contournement nord-ouest – dont vous avez dit qu'il posait problème – est toujours d'actualité. C'était en effet un des trois scénarios envisagés. Apparemment, vous ne l'avez pas encore écarté, même si vous soulignez qu'il peut poser des problèmes, notamment sur le plan environnemental.